

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**,

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES – LOCATIONS

11 – 21 Avril 2016

**VENTE DU LOT 1B DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BK N° 674
« LOTISSEMENT BELLE ILE » CHEMIN RURAL DE BELLE ILE A MONSIEUR ET
MADAME HUGOUNENC THOMAS ET CHRISTELLE**

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de France domaine en date du 22 août 2007,

Vu la promesse d'achat de Madame HUGOUNENC en date du 21 décembre 2015,

Considérant que la parcelle cadastrée section BK n° 674, lot 1B, sise chemin rural de Belle-ile représente un intérêt pour le futur acquéreur,

Considérant le dépôt de permis de construire auprès du service urbanisme en date du 24 mars 2016 sous le n° 08211216C0012,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la vente du lot 1B de la parcelle cadastrée section BK n° 674 sise chemin rural de Belle-Ile, « lotissement Belle-Ile » à Monsieur et Madame HUGOUNENC.

DIT que la surface à acquérir par la M. et Mme HUGOUNENC sera de 1331 m².

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de 45 000 €uros TVA sur marge incluse.

DIT que la commune conservera une servitude pour le réseau d'assainissement au nord de la parcelle,

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

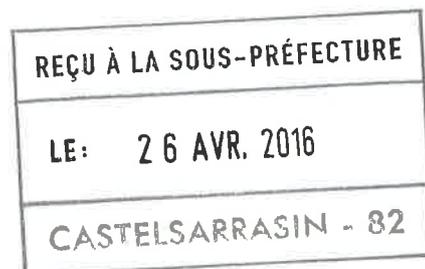
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac, le 22 avril 2016

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :